



DEMANDE DE PRIX (Biens)

NOM ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ	DATE: septembre 12, 2022
	RÉFÉRENCE: 101/RFQ/BKO/2022

Madame, Monsieur:

Nous vous demandons de bien vouloir soumettre une offre pour **l'achat des équipements coopératifs sur le projet stabilisation** dans le cadre du Programme de la Facilité de Stabilisation tel que détaillé dans l'annexe 1 de la présente demande de prix. Veuillez-vous servir du formulaire joint à l'annexe 2 lors de la préparation de votre offre,.

Les offres peuvent être soumises le ou avant le **26 Septembre 2022 à 17h00** (heure locale) au bureau du PNUD à Bamako à l'adresse suivante : receptionoffres.mali@undp.org.

Programme des Nations Unies pour le développement
Yahya BA
Représentant Résident Adjoint aux Operations

Les offres soumises par courriel doivent se limiter à un maximum de **[indiquer taille]MB**, doivent être exemptes de virus et ne doivent pas dépasser **[indiquer nombre]** transmissions de courriels. Ils ne doivent comporter aucune forme de virus ou de contenus corrompus, les offres seront rejetées le cas échéant.

Il reste de votre responsabilité de vous assurer que votre offre arrive à l'adresse susmentionnée à la date limite ou avant celle-ci. Les offres reçues par le PNUD après la date limite indiquée ci-dessus, quelle qu'en soit la raison, ne sont pas considérées pour évaluation. Si vous soumettez votre offre par courriel, veuillez-vous assurer qu'elle est signée et se trouve au format *.pdf*, et qu'elle ne contient aucun virus ni fichiers corrompus.

Veuillez noter les exigences et conditions suivantes relatives à la fourniture du ou des biens susmentionné(s) : *[vérifier la condition qui s'applique à la présente demande de prix, supprimer la ligne entière si la condition ne s'applique pas aux biens à acheter]*

Conditions de livraison [Règles internationales pour l'interprétation des termes commerciaux (Incoterms) 2010] (Veuillez relier ceci au calendrier des prix)	<input type="checkbox"/> FCT <input type="checkbox"/> DAP <input type="checkbox"/> FOB <input checked="" type="checkbox"/> Autre Voir les lieux de livraison dans l'annexe de spécification
Le dédouanement ¹ , le cas échéant, doit être effectué par :	<input type="checkbox"/> PNUD <input checked="" type="checkbox"/> Fournisseur/Offrant <input type="checkbox"/> Transitaire
Adresse(s) exacte(s) du ou des lieu(x) de livraison (les déterminer tous s'il y en a plusieurs)	Lot 1 : Tous les équipements de Bandiagara,. Livraison Bandiagara. Lot 2 : Tous les équipements de Dourou, Pignari-Bana, Dandoli, Doucombo, Numero. Livraison dans chacune des communes.
Transitaire préféré par le PNUD, le cas échéant ²	NON
Distribution des documents d'expédition (si utilisation d'un transitaire)	NON
Date et heure de livraison prévue au plus tard (si la date de livraison dépasse cette date, l'offre peut être rejetée par le PNUD)	<input checked="" type="checkbox"/> MAXIMUM Un (01) mois à partir de la date de réception du bon de commande.
Calendrier de livraison	<input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Non exigé
Exigences d'emballage	NON
Mode de transport	<input type="checkbox"/> AÉRIEN <input checked="" type="checkbox"/> TERRESTRE
	<input type="checkbox"/> MARITIME <input type="checkbox"/> AUTRE[veuillez préciser]
Devise préférée de l'offre ³	<input checked="" type="checkbox"/> dollars des États-Unis <input checked="" type="checkbox"/> Euro <input checked="" type="checkbox"/> Devise locale : FCFA
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur l'offre de prix ⁴	<input type="checkbox"/> Doit inclure la TVA et d'autres taxes indirectes applicables <input checked="" type="checkbox"/> Doit exclure la TVA et d'autres taxes indirectes applicables
Services après-vente requis	<input checked="" type="checkbox"/> Garantie sur les pièces et la main-d'œuvre pour une durée minimum d'un an <input checked="" type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Autres [veuillez préciser]

¹ Doit être lié aux Incoterms choisis.

² Suivant les Incoterms. La suggestion d'utiliser un transitaire préféré par le PNUD répond uniquement à la familiarité de celui-ci avec les procédures et les exigences documentaires applicables au PNUD lors du dédouanement.

³ Les fournisseurs nationaux doivent respecter toutes les lois applicables en matière d'échanges commerciaux dans d'autres devises. La conversion de devises dans la devise préférée du PNUD, si l'offre est soumise d'une manière différente de ce qui est exigé, se base seulement sur le taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en vigueur lors de la distribution du bon de commande du PNUD.

⁴ Elle doit être alignée avec les Incoterms exigés par la demande de prix. En outre, le statut d'exemption à la TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher la case qui s'applique au fonctionnaire de la coordination ou à l'unité administrative du PNUD qui exige les biens.

Date limite de soumission de l'offre	Heure de fermeture, Indicate date et Fuseau horaire
Toute la documentation, notamment les catalogues, les instructions et les manuels d'opérations sont dans cette langue	<input type="checkbox"/> Anglais <input checked="" type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Autres [veuillez précisez, y compris les dialectes, le cas échéant]
Documents à soumettre ⁵	<input checked="" type="checkbox"/> Formulaire dûment complété comme fourni dans l'annexe 2, et conformément à la liste des exigences de l'annexe 1 ; <input checked="" type="checkbox"/> La carte d'identité ou NINA ou Passeport du 1 ^{er} Responsable de l'entreprise; <input checked="" type="checkbox"/> Le Registre de Commerce RCCM ; <input type="checkbox"/> X Le Numéro d'identification Fiscal NIF ; <input checked="" type="checkbox"/> Le Relevé d'Identité Bancaire RIB ; <input checked="" type="checkbox"/> Un calendrier de livraison <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur écrite de non-inclusion dans la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité, de la liste de la division des achats, ou de toute autre liste d'inéligibilité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ; <input type="checkbox"/> Autres : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Catalogue/photo du bien à fournir ✓ Profil de l'entreprise. ✓ Attestation de régularité fiscale, . ✓ Déclaration de performance satisfaisante (certificats de bonne exécution ou Attestation de performance) des 3 meilleurs clients en termes de valeur du contrat dans un domaine similaire ;
Période de validité des offres à partir de la date de soumission	<input type="checkbox"/> X 120 jours Dans des cas exceptionnels, le PNUD peut demander au fournisseur d'étendre la validité de l'offre au-delà de ce qui a initialement été indiqué dans la présente demande de prix. Le soumissionnaire confirme alors l'extension par écrit, sans aucune modification de toute sorte à l'offre.
Offres partielles	<input type="checkbox"/> X Non autorisées (pour un lot) mais le fournisseur peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.
Conditions de paiement ⁶	<input type="checkbox"/> X 100 % après livraison complète des biens
Pénalités	0,05% du montant total par jour

⁵ Les deux premiers objets de cette liste sont obligatoires pour la fourniture des biens importés

⁶ La préférence du PNUD est de ne payer d'avance aucun montant après la signature du contrat. Si le fournisseur exige obligatoirement un paiement en avance, celui-ci sera limité à un montant maximum de 20 % du prix total demandé. Pour tout pourcentage plus élevé, ou un paiement en avance de 30 000 dollars É.-U. ou plus, le PNUD exige du fournisseur la soumission d'une garantie bancaire ou d'un chèque bancaire payable au PNUD, du même montant que le paiement a effectué en avance par le PNUD au fournisseur.

Critères d'évaluation [Cocher toutes les options applicables]	<input type="checkbox"/> X Réactivité technique/Respect complet des exigences et des prix les plus bas ⁷ <input type="checkbox"/> X Proposition de la durée de la Garantie <input type="checkbox"/> X Exhaustivité et proposition de la durée des services après-vente, <input type="checkbox"/> X Acceptation totale du bon de commande/des conditions générales du contrat [ceci est un critère obligatoire qui ne peut être supprimé sans considération de la nature des services requis] <input type="checkbox"/> X Livraison la plus rapide / Délai le plus court ⁸ <input type="checkbox"/> X Soumission de tous les documents administratifs demandés
Le PNUD attribuera le contrat à :	<input checked="" type="checkbox"/> Un seul fournisseur par Lot
Type de contrat à signer	<input type="checkbox"/> X Bon de commande
Conditions générales du contrat	<input type="checkbox"/> X Conditions générales du contrat (biens et/ou services) <input type="checkbox"/> X Conditions générales relatives aux contrats institutionnels minimum (uniquement pour services, moins de 50,000 USD) Les conditions générales applicables sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html
Conditions spéciales du contrat	<input type="checkbox"/> X Annulation du bon de commande/contrat si la livraison/pleine exécution est retardée de 15 jours <input type="checkbox"/> X Si les spécifications ne sont pas conformes
Conditions d'émission du paiement	
Annexes à la présente demande de prix ⁹	<input type="checkbox"/> X Spécifications des biens requis (annexe 1) <input type="checkbox"/> X Formulaire de soumission de l'offre (annexe 2) <input type="checkbox"/> X Conditions générales / Conditions spéciales (annexe 3) <input type="checkbox"/> Autres [veuillez préciser, le cas échéant] La non-acceptation des termes des conditions générales est une raison d'inéligibilité à la procédure d'achat.
Personne à contacter en cas de demandes (Demandes écrites seulement) ¹⁰	mali.procurement@undp.org

⁷ Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre la moins chère, si la deuxième offre la moins chère parmi les offres réactives se trouve être significativement supérieure, que le prix ne dépasse pas de plus de 10 % le prix de l'offre la moins chère et que le budget peut couvrir l'intégralité de la différence de prix. Le terme « supérieure » tel qu'utilisé dans la présente disposition désigne les offres qui ont excédé les exigences pré-déterminées établies dans les spécifications.

⁸ Ceci est utilisé dans des circonstances urgentes ou exigeantes (par exemple urgences après les crises, élections, etc.).

⁹ Lorsque les informations sont disponibles sur internet, une adresse URL relative aux informations peut être fournie.

¹⁰ La présente personne à contacter et son adresse sont officiellement désignées par le PNUD. Dans le cas où des demandes sont envoyées à d'autres personnes ou adresses, même si elles font partie du personnel du PNUD, celles-ci n'ont aucune obligation de répondre, ni d'accuser réception de la demande.

Les biens offerts sont examinés sur la base de leur adéquation aux qualifications et du respect des spécifications minimales ci-dessus décrites et de toute autre annexe donnant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre qui respecte l'ensemble des spécifications, des exigences et qui offre le prix le plus bas, et qui respecte l'ensemble des critères d'évaluation indiqués, sera sélectionnée. Toute offre ne répondant pas aux exigences sera rejetée.

Tout écart entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculé par le PNUD. Le prix unitaire prévaut et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur la vérification du calcul et la correction des erreurs par PNUD, son offre sera rejetée.

Après que le PNUD ait identifié l'offre la moins chère, il se réserve le droit d'attribuer le contrat en se basant uniquement sur les prix des biens dans le cas où les frais de transport (fret et assurance) s'avèrent plus élevés que le prix estimé par le PNUD si ce dernier était obtenu auprès de son propre transitaire et assureur.

Durant la durée de validité de l'offre, aucune variation de prix due à la progressivité, l'inflation, la fluctuation du taux de change, ou tout autre facteur relatif au marché n'est acceptée par le PNUD après la réception de l'offre. Au moment de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de faire varier (accroître ou réduire) la quantité de services ou de biens dans une limite maximale de vingt-cinq pour cent (25 %) de l'offre totale, sans aucun changement du prix unitaire ou autres clauses et conditions.

Tout bon de commande émis du fait de la présente demande de prix sera soumis aux conditions générales ci-jointes. Le simple fait de soumettre une offre implique que le fournisseur accepte sans aucune réserve les conditions générales du PNUD jointes en annexe 3.

Le PNUD n'est pas obligé d'accepter l'offre dans son intégralité, ni d'attribuer un contrat ou un bon de commande, il n'est responsable d'aucun coût associé à la préparation et à la soumission d'une offre par le fournisseur ce, compte non-tenu du résultat ou de la manière de conduire la procédure de sélection

La procédure de réclamation du fournisseur du PNUD a pour but d'offrir un recours pour les personnes ou les sociétés non autorisées à un bon de commande ou à un contrat dans la procédure compétitive d'achats. **Au le cas où** vous penseriez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez trouver des informations détaillées au sujet des procédures de soumission de réclamation par les fournisseurs à l'adresse suivante :

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/>

Le PNUD encourage tous les fournisseurs potentiels à prévenir et éviter les conflits d'intérêts, en communiquant au PNUD si vous, l'un de vos prestataires de services agréés ou votre personnel, êtes impliqués dans la préparation des exigences, du concept, des spécifications, des estimations de prix, et toutes autres informations utilisées dans la préparation de la présente demande de prix.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro envers la fraude ou toutes autres pratiques interdites, et est engagé dans l'identification et le règlement de tous les actes et pratiques envers lui ainsi

les tierces parties impliquées dans ses activités. Le PNUD s'attend à ce que ses fournisseurs adhèrent au Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies se trouvant à l'adresse suivante : https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachment/page/2014/February%202014/conduct_french.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre.

Bien cordialement,

**Yahya BA
Représentant Résident Adjoint aux Operations**

Specifications techniques

Domaine d'activité	Désignations	Unité	Quantité	Spécifications Techniques
Transformation produits locaux (arachide, échalote)	Machine broyeuse d'arachide électrique	Unité	1	Voir image annexe
	Découpeuses motorisées d'oignon	Unité	1	Voir image annexe
	Emballage en paquet	Paquet	20	Plastique
	Soude sacs électriques	Unité	2	Altrasonic
	Baignoire plastique 100L	Unité	5	Plastique 100 L
(BANDIAGARA)				
Transformation des produits locaux (pâtes d'arachide)	Machine broyeuse d'arachide motorisée	Unité	1	Voir image annexe
	Baignoire plastique 100L	Unité	5	Voir image annexe
	Assiettes	Unité	30	Grand format en inox
	Calebasses	Unité	10	
	Seaux avec couvercles 5Kg	Unité	10	Plastique
	Seaux avec couvercles 20Kg	Unité	10	Plastique
	Tamis wara wara	Unité	10	
	Torréfacteur manuel pour arachide (fabrication locale)	Unité	2	Fabricable locale
	Balance 40Kg	Unité	2	Voir image annexe
	Décortiqueur d'arachide fabrication locale	Unité	2	Voir image annexe
(BANDIAGARA)				
Transformation des produits locaux (pâtes d'arachide, échalote)	Décortiqueuse d'arachide, fabrication locale	Unité	1	Voir image annexe
	Machine broyeuse d'arachide	Unité	1	Voir image annexe
	Torréfacteur manuel pour arachide fabrication locale	Unité	4	Voir image annexe
	Seau avec couvercle 5kg	Unité	50	Plastique
	Baignoires grand format 100L	Unité	5	Plastique
	Assiettes en fer	Unité	20	Grand format en fer
	Nattes traditionnelle	Unité	10	
	Seau simple	Unité	5	20L
	Tamis wara wara	Unité	10	
	Emballage sac en plastique	Paquet	10	Plastique
(Bandiagara)				
Transformation des déchets (fabrication de compost, de charbon et éventuellement de	Broyeuses	Unité	1	Voir image annexe
	Four de carbonisation	Unité	2	Fabrication locale
	Brouettes française	Unité	5	Française
	Tricycle APSONIC 170	Unité	1	
	Barriques en plastique 100l	Unité	4	Voir image annexe
	Bidons vides	Unité	20	40 L

dalles), maraichage, agriculture, élevage etc..	Masque/cache nez	Unité	10	Lavable
	Emballage en balles	Paquet	1	Paquet
	Machine à coudre sac	Unité	2	Voir image annexe
	Étiquettes	Unité	1	Industriel
	Tamis	Unité	4	Wara
(BANDIAGARA)				
Saponification	Tamis Wara	Unité	10	Fabrication locale
	Nattes	Unité	3	Plastique
	Fut vide	Unité	2	100L
	Bascule	Unité	2	50 Kg
	Sceaux avec couvercle (5kg)	Unité	10	Plastique Voir image annexe
	Sceaux avec couvercle (10kg)	Unité	5	Plastique Voir image annexe
	Barrique en plastique eau	Unité	5	Voir image annexe
	Huile rouge (20litres)	Unité	5	20 Litres
	Barigie pour caisson	Unité	2	200L
	Machine a coupé	Unité	2	Voir image a l'annexe
	Table à couper	Unité	2	Fabrication locale
	Mixeur	Unité	1	Voir image annexe
	Louche en bois	Unité	2	
	Blouse	Unité	30	
	Gant pair	Unité	30	Quincaillerie (voir image annexe)
Moule de 50 trous	Unité	5	Fabrication locale (voir image annexe)	
(BANDIAGARA)				
Restauration	Réfrigérateur en vitrine	Unité	1	Moyen un battant (voir image annexe)
	Congélateur ENIEM	Unité	2	Un battant (voir image annexe)
	Cuisinière moderne de type contemporain avec le dessus en granite	Unité	1	Voir image annexe
	Frigo à vitrine gâteau modèle AL-1800A2	Unité	1	Voir image annexe
(Bandiagara)				
Transformation agroalimentaire	Marmite N°50	Unité	1	Avec couvercle
	Baignoire plastique 100L	Unité	2	
	Barrique	Unité	2	100L en plastique
	Seaux	Unité	4	20 L En plastique
	Emballage	Carton	100	
	Bascule	Unité	1	50 Kg
	Broyeuse échalotte	Unité	1	Fabrication Locale
	Sechoire métallique 100kg	Unité	2	100 Kg
	Bache noir	Rouleau	2	Lourd
	Gant	Paquet	5	Pharmaceutique
(BANDIAGARA)				
Restauration	Congélateur ENIEM	Unité	1	Moyen un battant (Voir image annexe)
	Marmite N 50	Unité	4	Avec couvercle
	Foyer amélioré	Unité	2	
	Assiettes petit format	Unité	100	Incassable
	Assiette grand format	Unité	15	En plastique
	Cuisinière à gaz 4 feux	Unité	2	
	Fourchette	Paquet	10	Inox

	Couteau	Unité	10	
	Bols à café	Unité	100	En plastique
	Table	Unité	5	1, 5mx4m fabrication local bois rouge
	Chaise plastique	Unité	30	Plastique
	Thermos	Unité	5	15L
	Glacière	Unité	3	20L Moyen
(Bandiagara)				
Saponification	Mélangeur électronique	Unité	1	Voir image annexe
	Grande bassine en plastique	Unité	5	100L
	Gants Rouge	Unité	30	Quincaillerie
	Table découpe savon électrique	Unité	2	Voir image annexe
(Bandiagara)				
Teinture	Rouleau de bande d'étoffe	Unité	30	Tissu blanc en coton (Voir image annexe)
	Indigo (colorant)	Paquet	3	Verte, jaune et rouge
	Seaux 20L	Unité	30	Avec couvercle, fer
	Bassines 100L	Unité	5	Voir image annexe
	Gans quincaillerie	Unité	30	Quincaillerie
	Tables	Unité	10	4mx4m
	Chaises plastique	Unité	10	Plastique
	Machine à coudre	Unité	2	
	Tabouret	Unité	4	Locale
	Fil à coudre	rouleau	1	Blanc rouleau
(Bandiagara)				
Transformation produits locaux	Moulin Diamono	Unité	1	Voir image annexe
	Découpeuses oignon à moteur	Unité	1	Voir image annexe
	Bassines grand format	Unité	2	Voir image annexe
	Couscoucier	Unité	2	Grand format en aluminium
	Barriques en plastiques 200l	Unité	2	Plastique 200L
	Foyers N° 50	Unité	2	N°50
	Tasses inox complet	Unité	5	5 tasses en inox
(Bandiagara)				
Restauration	Rotissoire à gaz	Unité	1	Voir image annexe
	Machine pour shawarma	Unité	1	Voir image annexe
	Congélateur Eniem	Unité	1	Voir image annexe
	Crêpière électrique	Unité	1	Voir image annexe
	Réfrigérateur 1 Battant	Unité	1	Voir image annexe
	Chaise nylon	Unité	10	Voir image annexe
	Table	Unité	5	Fer 1,5mx2m
(Bandiagara)				
Tissage	Fil de couleur	Unité	100	
	Coton/balles	Unité	5	100 KG
(Bandiagara)				
Transformation produits locaux	Marmite N°50	Unité	2	50L
	Passoir N°50	Unité	2	En fer
	Baignoire en plastique 80 l	Unité	5	Plastique 80 L

	Baignoire en plastique 10 l	Unité	10	Plastique 10 L
	Table métallique (1,5mx2m)	Unité	1	Métallique
	Barricade en plastique (200 l)	Unité	4	Voir image annexe
	Claie	Unité	10	Fabrication locale
	Tasse inox 20 L	Unité	1	Inox 20 L
	Appareil pour mesure de température	Unité	1	Thermomètre alimentaire électrique
	Petite balance 10KG	Unité	1	Voir image annexe
	Balance 20 Kg	Unité	1	Voir image annexe
	Dynamo 15 CV (convertisseur)	Unité	1	15 CV
	Pousse- pousse	Unité	2	Voir image annexe
	Congélateur Eniem	Unité	1	Moyen 1 battant
	Thermos 20 l	Unité	2	Voir image annexe
	Seau plastique 10 l	Unité	10	Voir image annexe
	Emballage bio (paquet)	Paquet	40	Voir image annexe
	Armoire en bois	Unité	1	Un battant Fabrication locale
	Antonoir en aluminium	Unité	5	Aluminium
	Rouleau de bande d'étoffe	Unité	4	Voir image annexe
	Machine découpeuse (broyeuse) oignon	Unité	1	Voir image annexe
	Sechoir en four	Unité	1	Fabrication locale en 5 étage (Voir image annexe)
(Bandiagara)				
Transformation produits locaux	Marmite N°20	Unité	2	20L
	Foyer métallique	Unité	2	Fabrication locale (Voir image annexe)
	Calebasse	Unité	10	
	Couscoussier	Unité	2	En aluminium
	Barricade	Unité	2	100L
	Baignoire plastique 20 l	Unité	2	Voir image en annexe
	Seau plastique plastique	Unité	5	Voir image en annexe
	Petite balance 10KG	Unité	2	Voir image en annexe
	Louche métallique petite	Unité	4	
	Louche métallique grande	Unité	2	Voir image en annexe
	Matériel de séchage	Unité	2	Fabrication locale en étage 5
	Machine à coupe (broyeuse) oignon	Unité	1	Voir image annexe
	Grande bâche plastique	Unité	2	100L
	Décortiqueuse d'arachide fabrication locale	Unité	1	Voir image annexe
	Machine d'étuvage d'arachide, fabrication locale	Unité	2	Voir image annexe
Bandiagara				
Transformation agroalimentaire	Marmite N50 avec couvercle	Unité	1	N°50 avec couvercle
	Marmite N35 avec couvercle	Unité	1	N°35 avec couvercle
	Marmite N10 avec couvercle	Unité	1	N°10 avec couvercle
	Réfrigérateur Eniem	Unité	2	Moyen un battant
	Glacière	Unité	1	50L

	Bassines	Unité	4	Voir image
	Seaux	Unité	4	20L en plastique
	Louches	Unité	6	Grande en fer
	Thermo-soudeuses	Unité	2	Voir image en annexe
	Balance 20 Kg	Unité	2	20 Kgs
(Bandiagara)				
Agrolimentaire	Marmite N50 complet	Unité	1	Voir image en annexe
	Marmite N35 complet	Unité	1	Voir image en annexe
	Marmite N10 complet	Unité	1	Voir image en annexe
	Réfrigérateur Eniem	Unité	1	Voir image en annexe
	Glacière	Unité	1	40L
	Bassines	Unité	4	Plastique 100L
	Seaux	Unité	4	20L en plastique
	Louches	Unité	6	Petit format
	Thermo-soudeuses	Unité	4	Voir image en annexe
	Balance 20 Kg	Unité	2	Voir image en annexe
(Bandiagara)				
Transformation de déchets plastiques en ornement, décoratif, jouets etc	Machine granuleuse	Unité	1	Voir image annexe
	Machine à broyeur	Unité	2	Voir image annexe
	Machine à recyclage	Unité	1	Voir image annexe
	Séchoir en 5 étage	Unité	1	Voir image annexe
	Coupeuse électrique	Unité	1	Voir image en annexe
	Bassines	Unité	5	Plastique
	Cache nez	Unité	100	Quincaillerie
	Nattes	Unité	50	Plastique
	Aiguilles et crochets	Unité	20	
	Chaussure tapettes	Unité	100	25 pointures 10, 25 pointures 11, 25 pointures 9, 25 pointures 12
	Eau de javel (bidon de 1 litre)	Unité	30	
	Savon liquide	Unité	50	5L
	Grésil (boite)	Unité	20	En boite
(Bandiagara)				
Agroalimentaire	Sécheur d'oignon fabrication locale	Unité	1	Voir image annexe
	Congélateur 1 battant	Unité	1	Voir image annexe
	Machine à patte d'arachide	Unité	1	Voir image annexe
	Broyeuse à patte d'arachide	Unité	1	Voir image annexe
	Ecraseur d'oignon fabrication locale	Unité	1	Voir image annexe
	Thermo-soudeuses	Unité	2	Voir image annexe
	Frigo	Unité	1	Un battant, moyen
	Glacière	Unité	2	20L Voir image annexe
	Mixeur de fruits fabrication locale	Unité	1	Voir image annexe
(Bandiagara)				
Transformation produits agroalimentaire	Marmite N°20	Unité	2	Voir image en annexe
	Passoir	Unité	2	Voir image en annexe
	Baignoire en plastique 80 l	Unité	3	Voir image en annexe
	Baignoire en plastique 10 l	Unité	3	Voir image en annexe

	Table métallique (2mx2m)	Unité	2	Voir image en annexe
	Barrique en plastique (200 l)	Unité	2	Voir image en annexe
	Claie	Unité	3	
	Tasse inox 20 L	Unité	1	Inox 20 L
	Appareil pour mesure de température	Unité	1	Voir image en annexe
	Petite balance 10KG	Unité	1	Voir image en annexe
	Pousse- pousse	Unité	1	Moyen un battant
	Congélateur Eniem 1 battant	Unité	1	Voir image annexe
	Thermos 20L	Unité	1	Voir image annexe
	Seau plastique 10 l	Unité	10	Voir image en annexe
	Emballage bio (paquet)	Unité	10	En paquet
	Armoire en bois 1 battant	Unité	1	Fabrication locale
	Machine découpeuse oignon	Unité	1	Voir image annexe
	Déchissage en four	Unité	1	Voir image annexe
(Bandiagara)				
Transformation produits locaux	Décortiqueuse de fonio	Unité	1	50kg voir image annexe
	Machine de séchage	Unité	1	Voir image annexe
	Baignoire plastique 100L	Unité	6	Voir image en annexe
	Bassine	Unité	3	Voir image en annexe
	Seau dur en rouge	Unité	5	Voir image en annexe
	Brouettes française	Unité	2	
	Marmite N°30	Unité	2	Avec couvercle
	Nattes	Unité	5	Plastique
	Pelles	Unité	5	
(Bandiagara)				
Production et transformation des produits agricoles et maraichers	Décortiqueuse d'arachide	Unité	1	Fabrication locale (Voir image annexe)
	Broyeuse d'arachide	Unité	1	Fabrication locale (Voir image annexe)
	Seaux petits formats avec couvercle	Unité	10	Voir image en annexe
	Seaux grands formats avec couvercle	Unité	10	Voir image en annexe
	Vanneuse motorisée	Unité	1	Voir image annexe
	Bassines 100l	Unité	5	Plastique
(Bandiagara)				
Transformation des produits locaux	Découpeuse motorisée	Unité	1	Voir image en annexe
	Bassines 100l	Unité	5	Voir image en annexe
	Bâche noir	Rouleau	3	Bâche en Pvc
	Nattes	Unité	10	Tradionnelle
	Seaux	Unité	5	40L en plastique
	Séchoirs	Unité	5	Voir image en annexe
(Bandiagara)				
Transformation des produits locaux	Séchoirs 100kg	Unité	10	Fabrication locale en grillage superposé
	Frijo	Unité	1	ENIEM un battant moyen
	Découpeuses motorisées	Unité	1	Voir image en annexe
	Marmites 50Kg	Unité	2	Avec couvercle
	Couscouseuse 50Kg	Unité	2	En tasse grand forma
	Emballage en paquet de 100	Unité	5	En plastique

	Baignoire petit format	Unité	5	100L
	Seaux	Unité	5	En plastique 20L
	Soude sacs	Unité	2	50 kgs
(Bandiagara)				
Produits locaux transformés Echalote, fonio	Séchoirs solaire 100kg	Unité	1	Avec grillage fabrication locale
	Marmites 10Kg	Unité	2	Avec couvercle ou sans
	Soude sac	Unité	2	50 KGs
	Barrique plastique 100l	Unité	2	Voir image en annexe
	Grande Tasse inox	Unité	2	
	Bâche	Unité	2	Voir image en annexe
	Emballage en sachet en paquet	Unité	20	
	Emballage en bidon 100 bidon d'un 1L	Unité	100	Bidon en plastique 1L
	Emballage en aluminuim en paquet	Unité	10	En sac plastique
	grande Table pour séchage	Unité	1	Grande table fabrication locale avec grillage superposé
	Chaise en nylon	Unité	10	Voir image en annexe
(Bandiagara)				
Fabrication savon	Tamis wara wara	Unité	10	
	Nattes	Unité	3	Traditionnel
	Fut vide	Unité	2	50L
	Bascule	Unité	2	50 Kg
	Sceaux avec couvercle 10L	Unité	10	Voir image en annexe
	Sceaux avec couvercle 15L	Unité	5	Voir image en annexe
	Barrique en plastique eau	Unité	5	Voir image en annexe
	Barigue pour cuisson	Unité	2	100L en fer
	Machine a coupé	Unité	1	Voir image en annexe
	Mixeur électrique	Unité	1	Voir image en annexe
	Louche en bois	Unité	2	
	Blouson	Unité	30	
	Gant rouge pair quincaillerie	Unité	30	Voir image en annexe
	Moule de 50 trous	Unité	5	Voir image en annexe
(Bandiagara)				
Transformation du Sésame	Séchoirs solaire 100kg	Unité	1	Voir image en annexe
	Vanneuse motorisée	Unité	1	Voir image en annexe
	Cribleur rotatif manuel	Unité	1	Voir image en annexe
	Bâches grand format	Rouleau	5	Voir image en annexe
	Presse à huile 50Kg	Unité	1	
	Torréfacteur pour sésame fabrication locale	Unité	05	Voir photo en annex
	Pousse pousse	Unité	2	Voir image en annexe
	Marmites avec couvercle 10Kg	Unité	2	Voir image en annexe
	Soude sac	Unité	2	Voir image en annexe
	Barrique plastique 100l	Unité	2	Voir image en annexe
	Grande Tasse inox	Unité	2	Inox
	Emballage en sachet en paquet	Unité	20	En paquet

	Emballage en bidon 100 bidon d'un 1L	Unité	100	Bidon de 1L
	Emballage en aluminium en paquet	Unité	10	En paquet
	Grande Table pour séchage	Unité	1	Table fabrication locale métallique
	Chaises en nylon	Unité	10	Voir image en annexe
(Bandiagara)				
Pisciculture	Bac hors sol 3000 Sujet	Unité	5	Voir image en annexe
	Pompe lorentz 1400	Unité	1	Lorentz 1400
	Aliment de poisson (en sac)	Unité	10	Voir image en annexe
	Moulin fabrication aliment poisson	Unité	1	Voir image en annexe
(Bandiagara)				
Location matériels	Nattes 3 places	Unité	30	Plastique
	Chaises métallique	Unité	50	Voir image en annexe
	Bancs en fer	Unité	20	Fabrication locale
	Barriques plastiques	Unité	10	100L
	Marmites 50Kg	Unité	10	Avec couvercle
	Tasses Aluminium	Unité	20	Petit format
	Louche	Unité	20	
	Tante/Chapiteau complet	Unité	2	Voir image en annexe
	Passoirs/gniti en inox	Unité	15	Voir image en annexe
Bandiagara				
Transformation agroalimentaire	Séchoir	Unité	1	Voir image en annexe
	Découpeuse manuelle	Unité	1	Fabrication Locale
	Thermo soudeuse	Unité	5	Voir image en annexe
	Bombonne de gaz de 12kg	Unité	1	Voir image en annexe
	Table	Unité	5	1,5mx4m
	Chaise plastique	Unité	10	Voir image en annexe
	Armoires métallique	Unité	1	Un battant fabrication locale
	Etagère	Unité	1	Fabrication locale
	Bassines	Unité	5	100 litre
	Sceau rouge dur	Unité	3	20 litre
	Calebasse	Unité	10	Locale
	Emballage de 20 bidons d' 1L	Unité	10	20 litre
Bandiagara				
Maraichage	Binettes,	Unité	15	Locale
	Arrosoires,	Unité	15	Locale
	Pelles	Unité	8	Locale
	Pulverisateurs	Unité	1	Voir image en annexe
	Brouette française	Unité	3	Rouge dur
	Seaux,	Unité	20	Plastique
	Rateaux,	Unité	6	
	Mettre rubans	Unité	2	
	Pique acier	Unité	5	
	Daba (Houe)	Unité	18	
	Charrue	Unité	1	Fabrication locale
	Semences échalotes et laitues (Boittes)	Unité	5	Semence échalotte gris
	Insecticide (Boite)	Unité	5	Liquide en boîte BIOPIQ

	Moto pompe	Unité	1	Ngco 50mm
	Raccord moto pompe (rouleau)	Unité	1	100m
(DOUROU)				
Location matériel	Chaises métalliques	Unité	50	Voir image en annexe
	Bâches avec pieds métalliques	Unité	1	Bâche en PVC
(DOUROU)				
Agroalimentaire	Moto pompe	Unité	5	Ngco 50mm
	Broyeuse électrique	Unité	1	Modèle : SK-910
	Tamis de séchage	Unité	10	Fabrication locale
	Tass inox 20 L	Unité	1	Voir image en annexe
	Grande balance 50 kg	Unité	1	50 Kg
	Petite balance 10 kg	Unité	1	10 kgs
(DOUROU)				
Agroalimentaire	Moto pompe	Unité	1	Ngco 50mm
	Décortiqueuse de fonio	Unité	1	Voir image en annexe
	Tasse inox 20 L	Unité	1	Voir image en annexe
	Thermomètre alimentaire	Unité	1	Voir image en annexe
	Petite balance 10KG	Unité	1	10 KGs
	Grande balance 100KG	Unité	1	100 Kgs
	Broyeuse électrique	Unité	1	Voir image en annexe
	Tamis de sechage	Unité	2	Fabrication locale
(Goundaka) Pignari-bana				
Location matériels Evènementiel	Chaises métalliques	Unité	50	Voir image en annexe
	Bâches métalliques	Unité	2	Bâche en PVC
(Pignari-Bana)				
Transformation de produits agricoles	Broyeuse d'oignon	Unité	1	Voir image en annexe
	Moto pompe	Unité	1	Ngco 50mm
	Pelle	Unité	2	
	Brouette française	Unité	2	
	Râteau	Unité	2	
	Baignoire en plastique 80 l	Unité	5	Plastique 80 L
	Baignoire en plastique 100 l	Unité	5	Plastique 100 L
	Barrique de 200 l	Unité	2	Voir image en annexe
	Couteau petit	Unité	50	
	Houe	Unité	50	
	Panier	Unité	30	
	Sac de 100 KG	Unité	100	100 Kgs
(Dandoli)				
Transformation de produits agricoles	Broyeuse d'oignon	Unité	1	Voir image en annexe
	Moto pompe	Unité	1	Ngco 50mm
	Moto tricycle (PANASONIC)	Unité	1	Panasonic
	Pelle	Unité	3	
	Brouette française	Unité	2	
	Râteau	Unité	3	
	Bache en plastique	Unité	5	Voir image en annexe
	Baignoire en plastique 80 l	Unité	5	80 L
	Baignoire en plastique 100 l	Unité	5	100 L

	Barrique de 100 l	Unité	2	100 L
	Couteau	Unité	50	
	Houe	Unité	50	
	Panier locale	Unité	30	
	Sac de 100 KG	Unité	100	100 Kgs
(Dandoli)				
Location matériel	Chaise plastique	Unité	50	Voir image en annexe
	Bâche	Unité	1	Bâche en Pvc, auvent d'extérieur
	Matériel de sonorisation complet	Unité	1	Yamaha 2 baffles et amplificateur
	Table	Unité	10	1,5mx4m plastique
	Banc métallique	Unité	10	Fabrication locale
(Doucombo)				
Location matériels (Evènementiel)	Matériel de sonorisation complet	Unité	1	Marque yamaha, 2baffles, amplificateur
	Chaises métalliques	Unité	50	Voir image en annexe
	Baches métalliques	Unité	1	Bâche en Pvc
(Doucombo)				
Maraichage	Binettes,	Unité	15	
	Arrosoirs,	Unité	15	
	Pelles	Unité	8	
	Pulvérisateurs	Unité	1	
	Brouette française	Unité	3	
	Seaux,	Unité	20	
	Râteaux,	Unité	6	
	Mettre rubans	Unité	2	
	Pique acier	Unité	5	
	Daba (Houe)	Unité	18	
	Charrue	Unité	1	
	Semences échalotes et laitues (Boittes)	Unité	5	
	Insecticide BIOPIQ	Unité	5	
	Moto pompe	Unité	2	Ngco 50mm
	Raccord moto pompe (rouleau)	Unité	2	100m
(Doucombo)				
Maraichage	Binettes,	Unité	15	
	Arrosoires,	Unité	15	
	Pelles	Unité	8	
	Pulvérisateurs	Unité	1	Voir image en annexe
	Brouette française	Unité	3	
	Seaux,	Unité	20	
	Râteaux,	Unité	6	
	Mettre rubans	Unité	2	
	Pique acier	Unité	5	
	Daba (Houe)	Unité	18	
	Charrue	Unité	1	Fabrication locale
	Semences échalotes et laitues (Boittes)	Unité	5	

	Insecticide(Boite)	Unité	5	BIOPIQ
	Moto pompe	Unité	2	Ngco 50mm
	Raccord moto pompe (rouleau)	Unité	2	
(Doucombo)				
Maraichage	Binettes,	Unité	15	
	Arrosoirs,	Unité	15	
	Pelles	Unité	8	
	Pulvérisateurs	Unité	1	Voir image en annexe
	Brouette française	Unité	3	
	Seaux,	Unité	20	
	Rateaux,	Unité	6	
	Mettre rubans	Unité	2	
	Pique acier	Unité	5	
	Daba (Houe)	Unité	18	
	Charrue	Unité	1	
	Insecticide(Boite)	Unité	5	BIOPIQ
	Moto pompe	Unité	1	Ngo 50mm
(Doucombo)				
Maraichage	Binettes,	Unité	15	
	Arrosoirs,	Unité	15	
	Pelles	Unité	8	
	Pulverisateurs	Unité	1	Voir image en annexe
	Brouette française	Unité	3	
	Seaux,	Unité	20	
	Rateaux,	Unité	6	
	Mettre rubans	Unité	2	
	Pique acier	Unité	5	
	Daba (Houe)	Unité	18	
	Charrue	Unité	1	
	Insecticide(Boite)	Unité	5	BIOPIQ
	Moto pompe	Unité	1	Ngco 50mm
(Doucombo)				
Aviculture	Abreuvoir 1L	Unité	5	Voir image en annexe
	Abreuvoir 5L	Unité	5	Voir image en annexe
	Etable	Unité	5	Fabrication locale en fer
	Mangeoire grand	Unité	5	Fabrication locale
	Poulailler métallique	Unité	1	Fabrication locale
	Mangeoire petit	Unité	5	Fabrication locale
	Chauffage	Unité	2	Voir image en annexe
	Couveuse pour 200 œufs fabrication locale	Unité	1	
	Aliments de démarrage en sacs	Unité	10	
	Aliments préparés en sacs	Unité	10	
	Seau de 20 L	Unité	5	20 L métallique
	Barrique 50L rouge dur	Unité	5	

	Médicament	Unité	5	vaccin vivant: 24000, vitamine: 7500, antibiotique= 8500
	Alvéole en unite	Paquet	5	
(Doucombo)				
Aviculture	Abreuvoir 1L	Unité	5	Voir image en annexe
	Abreuvoir 5L	Unité	5	Voir image en annexe
	Etable	Unité	5	Fabrication locale en fer
	Mangeoire grand	Unité	5	Voir image en annexe
	Poulailler métallique	Unité	1	Voir image en annexe
	Mangeoire petit	Unité	5	Voir image en annexe
	Chauffage	Unité	2	Voir image en annexe
	Couveuse pour 200 œufs	Unité	1	Fabrication locale
	Aliments de démarrage en sacs	Unité	5	
	Aliments préparés en sacs complet	Unité	5	
	Médicament	Unité	10	(vaccin vivant : 24000, vitamine : 7500, antibiotique= 8500
	Alvéole en unite	Paquet	10	
	Seau de 20 L	Unité	5	Metallique 20 L
	Barrique	Unité	5	
(Doucombo)				
TOTAL GENERAL DES EQUIPEMENTS COOPERATIFS				

- LIEUX DE LIVRAISON:

Lot 1 : Tous les équipements de Bandiagara., Livraison Bandiagara.

Lot 2 : Tous les équipements de Dourou, Pignari-Bana, Dandoli, Doucombo, Numero. Livraison dans chacune des communes.

TABLEAU 2 : Frais d'opération estimés (si applicable)

Liste d'objets consommables (inclure les principaux types, le cas échéant)	Consommation moyenne estimée	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix total par objet

TABLEAU 3 : Proposition de se conformer aux autres conditions et exigences connexes

Les autres informations relatives à notre offre sont les suivantes :	Vos réponses		
	<i>Oui, nous nous y conformerons</i>	<i>Non, nous ne pouvons pas nous y conformer</i>	<i>Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez indiquer votre contreproposition</i>
Délai de livraison			
Poids/volume/dimension estimés de l'envoi :			
Pays d'origine ¹⁴ :			
Garantie et exigences après-vente			
a) Formation sur l'exploitation et la maintenance			
b) Minimum un (1) an de garantie sur les pièces et la main-d'œuvre			
c) Unité de services à offrir lorsque l'unité achetée est en réparation			
d) Nouvelle unité en remplacement si l'unité achetée est irreparable			
e) Autres			
Validité de l'offre			
Ensemble des dispositions des conditions générales du PNUD			
Autres exigences (veuillez préciser)			

Toutes les autres informations que nous n'avons pas automatiquement fournies impliquent notre plein respect des exigences, des clauses et des conditions de la demande de prix.

Nom et signature de la personne autorisée du fournisseur

Désignation

Date

¹⁴ Si le pays d'origine nécessite une licence d'exportation pour les biens achetés, ou d'autres documents pertinents que le pays de destination peut exiger, le fournisseur doit les soumettre au PNUD s'il se voit attribuer le bon de commande ou le contrat.

Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le présent bon de commande peut uniquement être accepté au moyen de la signature du fournisseur et du retour d'une copie en accusant réception, ou de la livraison en temps voulu des biens conformément aux conditions du présent bon de commande, tel que spécifié ici. L'acceptation du présent bon de commande a pour résultat un contrat entre les Parties, dont les droits et les obligations des Parties sont régis uniquement par les clauses et conditions du présent bon de commande, notamment ces conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou non conforme proposée par le fournisseur ne lie le PNUD, sauf convenu par écrit par un fonctionnaire dûment autorisé du PNUD.

2. PAIEMENT

- 2.1 Le PNUD, après l'accomplissement des conditions de livraison, sauf autrement prescrit dans le présent bon de commande, verse le paiement dans un délai de trente (30) jours à compter la date de réception de la facture du fournisseur relative aux biens, et des copies des documents d'expédition spécifiés dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement de la facture mentionnée ci-dessus montre toute réduction énoncée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement soit effectué dans le délai requis par ces conditions de paiement.
- 2.3 Le fournisseur, sauf s'il est autorisé par le PNUD, soumet une facture relative au présent bon de commande, et telle facture doit indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix montrés dans le présent bon de commande ne peuvent pas être augmentés, sauf au moyen de l'accord explicite écrit du PNUD.

3. EXONÉRATION D'IMPÔTS

3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies déclare, entre autres, que l'ONU, y compris ses organes subsidiaires, est exonérée de tous les impôts directs, à l'exception des frais pour les services publics, et est exonérée des droits de douane et des frais d'une nature similaire en ce qui concerne les articles importés ou exportés pour son usage officiel. Dans le cas où une autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD de ces impôts, droits ou frais, le fournisseur consulte immédiatement le PNUD pour qu'ils déterminent une procédure mutuellement acceptable.

3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur tout montant représentant ces impôts, droits ou frais, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant ledit paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, spécialement autorisé le fournisseur à payer ces impôts, droits ou frais faisant l'objet de protestations. Dans ce cas, le fournisseur fournit au PNUD une preuve écrite que le paiement de ces impôts, droits ou frais a été effectué et autorisé de manière appropriée.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, de dommage ou de destruction des biens sont régis conformément aux Incoterms de 2010, sauf convenu autrement par les Parties sur le recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant les Incoterms de 2010 utilisés dans le présent bon de commande, le fournisseur obtient toute licence d'exportation exigée pour les biens.

6. CONFORMITÉ DES BIENS/DU CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris le conditionnement, sont conformes aux spécifications pour les biens commandés en vertu du présent bon de commande, et qu'ils sont conformes aux fins pour lesquelles ces biens sont généralement utilisés et aux fins rendues explicitement connues au fournisseur du PNUD, et n'ont aucun défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont contenus ou conditionnés de manière appropriée aux fins de leur protection.

7. INSPECTION

7.1 Le PNUD dispose d'un délai raisonnable après la livraison des biens pour les inspecter et rejeter ou refuser les biens non conformes au présent bon de commande ; le paiement des biens au titre du présent bon de commande n'est pas considéré comme une acceptation des biens.

7.2 L'inspection avant l'expédition ne libère le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. ATTEINTE À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD de biens vendus en vertu du présent bon de commande ne portent atteinte à aucun brevet, modèle, ni aucune appellation ou marque de commerce. En outre, le fournisseur, conformément à la présente garantie, indemnise, défend et met hors de cause le PNUD et l'ONU concernant toute action ou réclamation contre le PNUD ou l'ONU relatives à l'atteinte alléguée à un brevet, modèle, une appellation ou une marque de commerce en lien avec les biens vendus en vertu du présent bon de commande.

9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur ne remplit pas ses obligations en vertu des clauses et conditions du présent bon de commande, y compris, sans toutefois s'y limiter, s'il n'obtient pas les licences d'exportation, ou s'il ne délivre pas l'intégralité ou une partie des biens à la date ou aux dates de livraison, le PNUD peut, après avoir donné au fournisseur une notification dans un délai raisonnable et sans préjudice à tout autre droit ou recours, exercer l'un ou plus des droits suivants :

9.1 Le droit de passer des marchés pour l'intégralité ou une partie des biens provenant d'autres sources ; dans ce cas, le PNUD peut tenir le fournisseur responsable de tout coût excessif ainsi occasionné.

9.2 Le droit de refuser la livraison de l'intégralité ou d'une partie des biens.

9.3 Le droit d'annuler le présent bon de commande sans obligation de verser des frais de dénonciation ou toute autre obligation de toute sorte pour le PNUD.

10. RETARD DE LIVRAISON

Sans limitation de tout autre droit ou obligation des Parties ci-après, si le fournisseur n'est pas en mesure de livrer les biens à la date ou aux dates de livraison que stipule le présent bon de commande, le fournisseur i) se consulte immédiatement avec le PNUD pour déterminer les moyens les plus rapides de livraison des biens et ii) utilise des moyens rapides pour la livraison, à la charge du fournisseur (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait la demande raisonnable.

11. CESSION ET INSOLVABILITÉ

11.1. Le fournisseur, sauf après avoir obtenu le consentement écrit du PNUD, n'effectue aucune cession, aucun transfert, aucun gage ou aucune autre opération en ce qui concerne le présent bon de commande, ou toute partie de ce bon, ou en ce qui concerne les droits et obligations du fournisseur en vertu du présent bon de commande.

11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou si le contrôle du fournisseur change du fait d'une insolvabilité, le PNUD peut, sans préjudice à tout autre droit ou recours, dénoncer immédiatement le présent bon de commande en donnant une notification de dénonciation au fournisseur.

12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLÈME DU PNUD OU DE L'ONU

Le fournisseur n'utilise à aucune fin le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'ONU.

13. INTERDICTION EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ

Le fournisseur ne fait aucune publicité, ou autrement ne rend pas public le fait qu'il fournit des biens et des services au PNUD sans permission spéciale du PNUD dans chaque cas.

14. TRAVAIL DES ENFANTS

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même ou l'un quelconque de ses prestataires de services agréés ne sont pas engagés dans toute pratique non conforme aux droits prescrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment l'article 32 de celle-ci, qui exige, entre autres, qu'un enfant soit protégé de tout travail « comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social ».

Toute violation de cette déclaration et garantie donne le droit au PNUD de dénoncer le présent bon de commande immédiatement, après notification au fournisseur, sans obligation de verser des frais de dénonciation ou toute autre obligation de toute sorte du PNUD.

15. MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même, ou l'un quelconque de ses prestataires de services agréés ne sont pas directement engagés dans des activités brevetées, dans le développement, l'assemblage, la production, le commerce ou la fabrication de mines ou dans des activités en lien avec les composants utilisés principalement pour la fabrication de mines. Le terme « mines » s'entend des dispositifs définis dans les paragraphes 1, 4 et 5 de l'article 2 du protocole II se trouvant dans l'annexe de la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Toute violation de cette déclaration et garantie donne le droit au PNUD de dénoncer le présent bon de commande immédiatement, après notification au fournisseur, sans obligation de verser des frais de dénonciation ou toute autre obligation de toute sorte du PNUD.

16. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

16.1 Règlement à l'amiable. Les Parties s'efforcent du mieux possible de régler à l'amiable tout différend, toute contestation ou toute réclamation découlant du présent Accord, ou de la violation, de la dénonciation ou de la nullité de celui-ci. Lorsque les Parties souhaitent un règlement à l'amiable au moyen de la conciliation, celle-ci est entreprise conformément au Règlement de conciliation de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, ou selon une autre procédure dont peuvent convenir par écrit les Parties.

16.2 Arbitrage. À moins que ce différend, cette contestation ou cette réclamation entre les Parties découlant du présent bon de commande ou de la violation, de la dénonciation ou de la nullité de celui-ci, ou relatifs à ceux-ci, ne soient réglés à l'amiable au titre du paragraphe précédent de la présente section dans un délai de soixante (60) jours suivant la réception par une Partie de la demande de l'autre à cet effet, ce différend, cette contestation ou cette réclamation sont présentés par l'une ou l'autre des Parties à l'arbitrage conformément Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, notamment ses dispositions sur le droit applicable. Le tribunal d'arbitrage n'a pas le pouvoir d'ordonner le paiement de dommages-intérêts.

La sentence arbitrale s'impose à l'une et l'autre Parties et règle définitivement leur différend, contestation ou réclamation.

17. PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS

Aucune disposition de ces conditions générales ou du présent bon de commande, ou les concernant, n'est considérée comme une renonciation de l'un quelconque des privilèges et immunités de l'ONU, y compris de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

18.1 Le contractant prend toutes les mesures appropriées pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles par lui-même ou l'un quelconque de ses employés ou toute autre personne pouvant être engagée par le contractant pour exploiter tout service au titre du contrat. À ces fins, toute activité sexuelle avec toute personne âgée de moins de dix-huit (18) ans, sans considération des lois relatives au consentement, constitue une exploitation et une atteinte sexuelles de ladite personne. En outre, le contractant s'abstient et prend les mesures nécessaires pour interdire à son personnel ou à toute autre personne engagée par lui d'échanger de l'argent, des biens, des services, ou d'autres objets de valeur, contre des faveurs ou des activités sexuelles, ou de s'engager dans toute activité sexuelle qui exploite ou dégrade toute personne. Le contractant reconnaît et convient que les dispositions de la présente constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de cette déclaration et garantie donne le droit au PNUD de dénoncer immédiatement le contrat après notification au contractant, sans obligation de verser des frais de dénonciation ou toute autre obligation de toute sorte.

18.2 Le PNUD n'applique pas la norme qui précède en ce qui concerne l'âge dans tout cas dans lequel le personnel du contractant ou toute autre personne pouvant être engagée par le contractant pour exploiter des services au titre du contrat sont mariés à une personne âgée de moins de dix-huit (18) ans avec laquelle des activités sexuelles ont eu lieu et lorsque ce mariage est reconnu comme valide en vertu des lois du pays de la citoyenneté de ce personnel ou de cette autre personne.

19.0 FONCTIONNAIRES NON BÉNÉFICIAIRES

Le contractant garantit qu'aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'ONU n'a reçu ou ne recevra de la part du contractant un avantage direct ou indirect découlant du présent contrat ou de l'attribution de celui-ci. Le contractant convient que la violation de la présente disposition constitue une violation d'une clause essentielle du présent contrat.

20. AUTORITÉ EN MATIÈRE DE MODIFICATIONS

En vertu du Règlement financier et règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD dispose de l'autorité de convenir, pour le compte du PNUD, de toute modification ou changement apportés au présent Accord, d'une renonciation de l'une quelconque de ses dispositions ou de toute relation contractuelle supplémentaire de toute sorte avec le contractant. Par conséquent, aucune modification ni aucun changement du présent contrat n'est valide ou exécutoire pour le PNUD sauf au moyen d'un amendement du présent Accord signé par le contractant et conjointement par le fonctionnaire autorisé du PNUD.